Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260211-DEL20260210-DE

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du 9 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 26 janvier 2026

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean-Luc LE PALANTON, Gwénola PRIGENT, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, René-Loic ALIX, Claude LE GUYADER, Christophe JEGOU, Kevin PAULIC, Brigitte HERVIOU, Jean-Claude DROUMAGUET, Claude LE BOURDONNEC

Etaient absents : Sophie DELACOUR a donné procuration à Nelly BOUTTERIN, Marine DUPRE a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON, Emeline DION

Secrétaire de séance : Brigitte HERVIOU

DEL 2026-02-10 - Objet : Finances – Révision du tarif loyer logement ex- La Poste

Chaque année les loyers des logements communaux doivent être révisés sur la base de « l'indice de référence des loyers »,
Le bail ayant été effectué au 1er janvier 2022, il convient d'appliquer ce nouveau loyer à compter du 1er janvier 2026 selon le mode de calcul suivant :

Loyer actuel x indice de référence du 2ème trimestre N-1 soit 579.22 € x 146.68 = 585.24 **€**
Ancien indice 145,17

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 14 voix pour (12 présents et 2 procurations)

- **APPROUVE** ce nouveau montant de loyer à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré, le 09 Février 2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué

J.Luc LE PALANTON

La secrétaire de séance

Brigitte HERVIOU

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260211-DEL20260210-DE